



## Contrat d'engagement Œufs - avril 2020 à avril 2021

### Producteur

Ferme des Beurreries  
Marie-Hélène et Damien Bignon  
78810 Feucherolles  
tél : 01 30 54 46 17  
ferme.des.beurreries@wanadoo.fr

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent du **15 avril 2020** au **14 avril 2021** pour 51 distributions :

**tous les mercredis du 15/04/2020 au 14/04/2021 (sauf le 23/12 et le 30/12/2020)**

*En principe, nouvelles souscriptions possibles au début de chaque mois. Contacter la référente du contrat 2-3 semaines avant.*

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution,
- se munir du contenant nécessaire aux œufs qu'il a achetés.

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son élevage,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- donner des informations sur la production,
- proposer une visite de la ferme dans l'année.

## Constitution du panier et paiement

Les poules sont nourries avec de l'aliment **bio** fabriqué à la ferme, sans OGM et dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Ce sont des œufs extra-frais, calibre moyen ou gros. Exceptionnellement, si calibre petit, le nombre d'œufs livrés est multiplié par 2.

Le prix des 6 œufs est fixé à **2,55 €**.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de (cocher la formule choisie) :

<input type="checkbox"/> 6 œufs /semaine	51 x 2,55 € = 130,05 €
<input type="checkbox"/> 12 œufs /semaine	51 x 5,10 € = 260,10 €
<input type="checkbox"/> 18 œufs /semaine	51 x 7,65 € = 390,15 €
<input type="checkbox"/> 24 œufs /semaine	51 x 10,20 € = 520,20 €

Modalités de paiement : par chèque à l'ordre de « Damien Bignon ».

En cas de versements multiples, veuillez à compléter le tableau ci-après :

	Montant	Date d'encaissement :
Chèque n°		2 mai 2020
Chèque n°		2 août 2020
Chèque n°		2 novembre 2020
Chèque n°		2 février 2021

## Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu les mercredis de 18h30 à 20h à Poissy.

**Ce contrat est élaboré pour une période d'1 an.**

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

\*1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)